

Les crédits

aux relations publiques. Ce sera grâce à la vraie volonté politique d'agir, aux choix politiques vrais et difficiles que nous devons tous faire, pas seulement les riches, les puissants et ceux qui polluent, mais chacun d'entre nous dont le style de vie comporte des habitudes nuisibles pour l'environnement, c'est-à-dire presque tout le monde.

J'espère que nous nous rappellerons tous de cela lorsque nous discuterons du projet Rafferty-Alameda, des pluies acides, des BPC, de la qualité de l'eau des Grands Lacs ou de toute autre question. Tous ces sujets doivent être étudiés dans le contexte plus large de la survie humaine, dans le contexte plus large de l'intégralité de la création. De plus, tant que nous n'adopterons pas cette façon de penser pour étudier ces questions, notre étude sera faussée.

Le ministre peut marquer un premier pas aujourd'hui, pour ce qui est de créer une volonté politique et de la manifester, en disant au premier ministre Grant Devine de la Saskatchewan que, selon le gouvernement du Canada, il agit illégalement et il recevra le traitement réservé aux hors-la-loi. Le permis sera retiré et, si les travaux se poursuivent quand même, M. Devine devra rendre compte, dans toute l'étendue de la loi, des crimes contre l'environnement qu'il aura commis en poursuivant le projet.

• (1240)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je comprends le sentiment de colère et d'outrage qui vient d'être exprimé, mais je voudrais bien que le député m'explique ce que son parti a déjà fait dans ce domaine. Je lui rappelle certaines dates et certains événements, pour qu'il m'explique comment son parti a réagi.

Par exemple, en février 1986, le premier ministre Grant Devine a annoncé le projet de construction de barrage Rafferty-Alameda, dont la valeur se chiffre à de nombreux millions de dollars. Sauf erreur, c'est un gouvernement NPD qui dirigeait le Manitoba à ce moment. Le député peut-il m'expliquer comment ce gouvernement a réagi?

Il nous parlera peut-être de la réaction qu'a eue le gouvernement néo-démocrate du Manitoba en août 1987 quand, après que la Saskatchewan a eu mis sur pied l'organisme chargé du projet, divers mouvements écologistes lui ont demandé de s'y opposer fermement. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a répondu que ce n'était pas sa responsabilité, mais celle du gouver-

nement fédéral. Il a laissé les mouvements écologistes porter l'affaire devant les tribunaux, avec le succès que l'on sait.

Une fois de plus, en 1988, lorsque le Manitoba était toujours sous un régime néo-démocrate, si je ne m'abuse, le ministre de l'Environnement de la Saskatchewan a approuvé le projet du barrage Rafferty-Alameda, et le gouvernement néo-démocrate du Manitoba, sachant quel en serait l'impact dans sa province et quelles objections il soulèverait chez les Manitobains, n'en a pas moins opposé une fin de non-recevoir aux mouvements écologiques qui le suppliaient d'intenter des actions en justice pour bloquer le projet.

Je demande au député qui vient de faire une intervention de m'expliquer la conduite passée de ses collègues manitobains sur cette question.

M. Blaikie: Je félicite la députée d'avoir fait ses recherches, ce qui est rare dans le groupe parlementaire libéral, mais je vois que cela arrive de temps à autre.

Il y a deux éléments à signaler. Une partie du problème était alors que le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan tenaient soigneusement le gouvernement du Manitoba à l'écart du processus et dans l'ignorance d'une grande partie de l'information. Il demeure que je n'ai pas le goût d'excuser l'inertie du gouvernement néo-démocrate dans cette affaire. Il est resté trop passif dans diverses questions écologiques, ce qui explique en partie, à mon avis, le sort qu'il a connu en 1988.

Je pourrais passer beaucoup plus de temps que mon collègue à documenter la façon dont le gouvernement provincial du Manitoba à cette époque, n'a pas, à mon avis, fait suffisamment attention, n'avait pas la volonté politique dont je viens juste de parler qui est nécessaire si l'on veut répondre aux difficiles questions touchant l'environnement.

Par exemple, le gouvernement NPD a négligé le cas des contenants récupérables et la disponibilité de tels contenants a diminué. Je vois que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a pris une décision tout autre aujourd'hui, ainsi que le rapporte le *Toronto Star*. Il va faire preuve de sévérité à l'égard de l'industrie des boissons gazeuses pour qu'elle augmente le nombre des contenants récupérables qu'elle met sur le marché. C'est une bonne nouvelle. C'est le genre de choses que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba aurait dû faire et qu'il n'a pas fait. J'étais un de ceux qui ne cessaient de le pousser à le faire. Tous les ministres du Cabinet pourront confirmer ce que je viens de dire.